



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35

Nombre de membres présents à la séance 34

Nombre de membres représentés 1

Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 07 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Axel HAVERBEKE, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur Urbain OKOU, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Pascale RUIMY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 42**

**APPROBATION D'UN CONTRAT TYPE POUR LA CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN FILM DANS LE CADRE DU FESTIVAL JOINVILLE ARTS ET SCÈNES**

**PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 4ème Adjointe au maire déléguée "culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité"**

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la deuxième édition du festival Joinville Arts et Scènes, organisé en avril 2026, la commune de Joinville-le-Pont souhaite poursuivre le développement de cet événement culturel en diversifiant les formes artistiques proposées au public.

À ce titre, la programmation du festival prévoit notamment une journée dédiée à la diffusion d'œuvres cinématographiques. Ainsi, le dimanche 12 avril 2026, la programmation de la Scène et du Cinéma Prévert sera consacrée à la projection de films, courts et longs métrages, proposés dans le cadre du festival.

Ces projections sont organisées en partenariat avec des réalisateurs professionnels et amateurs, détenteurs de droits d'exploitation sur leurs œuvres.

La programmation sera la suivante :

- À 15h00 : Projection des courts-métrages avec « Just naked » (19'38 min.), « Spaghetti Blues » (19'02 min.) et « Le Sel dans l'eau » (20'01 min.), trois films de Susanna Martini, suivie d'un échange avec la réalisatrice ;
- À 18h30 : Projection du documentaire « Maïdan » (1h08), réalisé par Volodymyr Shpinov, suivie d'un échange avec le réalisateur.

Afin d'encadrer ces projections, il est nécessaire qu'un contrat de cession de droits d'exploitation de film soit conclu entre la commune et les réalisateurs afin d'acquérir, à titre non exclusif et gracieux, le droit de représentation publique de leurs œuvres dans un cadre strictement défini et pour le temps de la projection lors du festival.

Ce contrat précise notamment :

- L'objet de la cession (droit de représentation publique) ;
- Son caractère non exclusif ;
- Son périmètre limité (projection publique, cadre non commercial, gratuité) ;
- Son lieu de diffusion ;
- Sa durée (projection déterminée) ;
- Ainsi que les garanties apportées par le cédant.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de contrat type de cession de droits d'exploitation d'un film.

Principaux textes réglementaires	Code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L.122-7, L.131-2 et L.131-3.
Principaux documents de référence	Contrat type de cession de droits d'exploitation d'un film.

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le projet de contrat type de cession de droits d'exploitation d'un film dans le cadre du festival Joinville Arts et Scènes.

**Article 2** : Autorise Monsieur le maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ledit contrat et tous les documents y afférents et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 14 AVR. 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le

